



Le Saint-Siège

Voyage Apostolique en Uruguay, en Bolivie, à Lima et au Paraguay (7 - 19 mai 1988)

***DISCOURS AU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU PARAGUAY,
AINSI QU'AUX AUTORITÉS ET AU CORPS DIPLOMATIQUE***

16 mai 1988

1. Avec des sentiments extrêmement déferents et respectueux, il m'est agréable de saluer Votre Excellence Monsieur le Président de la République, ainsi que les éminentes Autorités ici présentes et le bien-aimé peuple paraguayen. J'adresse également un cordial salut aux membres du Corps Diplomatique pour exprimer mon estime et ma satisfaction à l'égard des pays qu'ils représentent.

Mon voyage apostolique à travers ces terres a un caractère strictement religieux. Il est la continuation de cette mission que Notre Seigneur Jésus-Christ a confiée à l'Apôtre Pierre et à ses successeurs: affermir leurs frères dans la foi (cf Lc 22, 32); une foi qui est ici présente depuis plus de quatre siècles et qui a contribué à modeler les traditions mêmes du Paraguay.

Je suis absolument convaincu que l'effort de mes frères dans l'Épiscopat et de tous les fidèles pour raviver leur engagement chrétien sera vraiment bénéfique pour votre pays. Le message du Christ est profondément humain et en même temps profondément divin. Le Christ est Dieu qui s'est fait homme: Dieu qui assume la nature humaine, notre nature, pour la purifier, l'élever et la porter à sa plénitude. Son message, non seulement reconnaît, mais exalte aussi les multiples valeurs qui caractérisent chaque culture. La Parole du Christ est comme la lumière du soleil qui donne relief et splendeur aux merveilleux paysages de la terre paraguayenne

2. Comme Je l'ai déjà affirmé dans ma dernière Encyclique *Sollicitudo Rei Socialis* (cf n. 9 et 28), la dimension morale est une réalité présente dans toute activité humaine, que ce soit dans la sphère individuelle ou au niveau communautaire, dans les domaines de l'économie, de la politique, des relations sociales. C'est pourquoi le message évangélique doit se projeter sur ces

réalités pour les éclairer, contribuant à résoudre toujours de la meilleure manière tous les problèmes et à réaliser des objectifs qui favorisent le bien commun. Et nous constatons ainsi que les valeurs religieuses de la foi chrétienne rendent dignes les relations entre les personnes et les groupes, consolident la famille, favorisent la coexistence et enseignent à vivre en liberté dans un climat de justice et de respect mutuel. S'il est cohérent avec son engagement chrétien, chaque croyant devra se faire défenseur décidé de la justice, de la paix, de la liberté et de l'honnêteté dans les milieux publics et privés: défenseur de la vie et de tous les droits de la personne humaine.

L'évangélisation, tâche de l'Église en tout temps et en tout lieu, se répercute nécessairement sur la vie de la société humaine. On ne peut limiter l'Église à ses temples comme on ne peut limiter Dieu à la conscience des hommes. Fidèles à sa mission rédemptrice, l'Église tente de rapprocher tous les hommes de Dieu et, de cette manière, d'accroître la dignité de l'homme, car elle cherche à le rendre semblable à Jésus-Christ. C'est pourquoi, elle demande que tous les chrétiens qui, en tant que co-responsables de la mission du Christ et membres de l'Église même, fassent tous les efforts possibles pour affirmer et défendre la dignité de leurs frères, les hommes, avec toutes les conséquences spirituelles et matérielles de cette dignité dans la vie de chaque personne et de toute la société. Je le demande parce que le mandat du Christ est celui-ci «Aimez-vous les uns les autres comme moi-même vous ai aimés» (Jn 13, 34) C'est dans cet amour pour le prochain qu'on peut identifier le disciple du Christ (cf. Jn 13, 35), et ce qui fera mériter la récompense, ou le châtement pour l'éternité».

3 Vous tous qui êtes réunis ici, membres du gouvernement et représentants diplomatiques de divers pays, vous avez en commun l'activité publique.

L'Église a une grande estime pour votre œuvre et reconnaît en elle une tâche primordiale et indispensable devant favoriser la dignité humaine. En effet, la recherche du bien commun des hommes doit parvenir à réaliser ces conditions de paix et de justice, de sécurité et d'ordre, de développement intellectuel et matériel indispensables pour que chaque personne puisse vivre conformément à sa propre dignité.

La politique assume par conséquent une dimension éthique essentielle parce qu'elle est avant tout une activité au service de l'homme. Comme dépositaire du message du salut, l'Église peut et doit rappeler aux hommes et surtout aux gouvernants quels sont les devoirs éthiques fondamentaux dans cette recherche du bien commun. Comme l'a souligné mon vénéré Prédécesseur le Pape Jean XXIII dans son Encyclique *Mater et Magistra*, pouvoir politique a pour tâche et devoir de créer et renforcer les conditions sociales qui favorisent le bien authentique et complet de la personne, seule ou en groupe, évitant tout ce qui s'oppose ou fait obstacle à l'expression de ses authentiques dimensions et à l'exercice de ses droits; et respectant toujours la légitime liberté des individus, des familles et des groupes intermédiaires (cf. n. 65).

L'Église qui – comme le dit le Concile Vatican II – «ne se confond d'aucune manière avec la

communauté politique et n'est liée à aucun système politique» (Gaudium et Spes, n. 76) cherche à former dans chaque homme l'image du Christ et à conformer son destin transcendant, et elle apprécie sincèrement votre sollicitude en faveur de la dignité humaine. A son tour, dans l'accomplissement de sa propre mission elle s'efforce de promouvoir cette même dignité en faisant connaître à tous la Parole et la vie du Sauveur, notre Seigneur Jésus-Christ, l'Église et l'État, dotés chacun d'une autonomie légitime dans leurs domaines respectifs, convergent de cette manière, dans l'activité au service de l'homme et sont donc appelés à une collaboration réciproque et fructueuse.

Comme saint Paul qui commence à conseiller Timothée en lui demandant «grâce, miséricorde, paix» pour ceux qui détiennent le pouvoir afin qu'ils puissent vivre une vie calme et tranquille avec toute piété et dignité» (cf 1 Tim 2, 1-2). J'élève maintenant ma prière de remerciement à Dieu, lui demandant en même temps lumière et courage pour vous, afin que vous puissiez poursuivre avec toujours plus d'engagement le service qui vous incombe.

4. Votre mission au service du bien-être de tous impose une constante attention. Les Gouvernants ne sauraient se contenter de dicter des normes génériques pour le bien commun. Ils doivent aussi pourvoir à leur application efficace rectifiant les orientations quand c'est nécessaire. Comme vous le savez, il est juste de veiller et de se prodiguer sans cesse pour que les initiatives de tous et de chacun conduisent vraiment à un progrès majeur de la communauté et surtout des plus nécessaires. D'autre part il est nécessaire de promouvoir inlassablement un sentiment actif de solidarité qui fasse que les progrès atteints favorisent tout le monde et ne soient pas uniquement le patrimoine de quelques favorisés. Là où c'est nécessaire, l'activité subsidiaire des autorités constituées doit en outre contribuer à mettre les personnes et les groupes sociaux en mesure d'accomplir leurs propres devoirs.

La solidarité est une vertu chrétienne intimement liée à la charité. Nous sommes tous obligés de collaborer au profit du bien commun. Votre tâche de Gouvernants sera immensément facilitée et pourra se révéler d'une incroyable efficacité si vous cherchez à tout moment les moyens de faciliter le dialogue et de promouvoir la participation de tous dans le domaine public. Une administration de la justice, zélée dans ses fonctions, complètera votre œuvre, faisant en sorte que soient toujours protégés les droits des plus faibles.

Le respect des droits humains, on le sait, n'est pas une question de convenance politique: il découle de la dignité de la personne humaine en vertu de sa condition de créature de Dieu, appelée à un destin transcendant. C'est pourquoi toute offense à un être humain est également une offense au Créateur. L'exigence inéluctable des valeurs morales doit conditionner la gestion des pouvoirs publics dans l'option pour la vérité et la justice dans la liberté qui doit se refléter sur les instruments institutionnels et légaux qui règlent la vie civile.

On ne saurait édifier une vie authentiquement humaine, dans l'ordre matériel, contre la loi de

Dieu. La défense de la moralité publique acquiert donc au sein de vos taches une importance fondamentale. Tout ce qui alimente le refus de la violence, le respect et la vénération de la vie et favorise l'unité et la stabilité familiales, la dignité de l'épouse et la stabilité des mœurs mérite une toute particulière attention.

5. Aujourd'hui, la solidarité a aussi une dimension internationale. Les pays en voie de développement sont étroitement liés à la situation économique mondiale. La solution peut passer, dans une large mesure, par un accès plus facile aux marchés internationaux, l'abolition des barrières protectionnistes injustifiées et la juste rétribution des matières premières. Ceux qui, grâce aux circonstances historiques, se trouvent avantagés, ont le devoir humain et chrétien de promouvoir généreusement le progrès de tous. L'aide publique et privée aux pays les moins développés sera inefficace si l'on ne s'efforce pas de la compléter par une harmonieuse insertion de tous dans le cadre général. En outre, il est juste de donner aux moins fortunés l'occasion de s'aider eux-mêmes. Comme je l'ai écrit dans l'Encyclique *Sollicitudo rei socialis* «les nations les plus fortes et les plus dotées doivent se sentir moralement responsables afin que soit instauré un vrai système international qui soit basé sur le principe d'égalité de tous les peuples et sur le respect nécessaire de leurs différences légitimes. Les pays économiquement les plus faibles ou qui restent à la limite de la survie grâce à l'assistance des autres peuples et de la communauté internationale, doivent être mis en condition de pouvoir donner eux aussi une contribution au bien commun grâce à leurs trésors d'humanité et de culture qui, autrement seraient perdus pour toujours». (n.39)

6. Au cours de mon pèlerinage dans ces terres américaines, j'ai eu l'occasion de rappeler à diverses reprises la première évangélisation de ce qu'on appelle le Continent de l'espérance, commencée il y a près de cinq siècles. En plus de la prédication de la Parole de Dieu, une vaste opération de promotion humaine a été réalisée. Le Paraguay, a été pionnier et exemple pour le monde. De ces terres, vos prédécesseurs ont apporté la foi et la Civilisation dans beaucoup d'autres lieux. Le gouverneur Hermando Arias de Saavedra, l'abbé Francisco Gonzalez de Santa Cruz – frère de votre nouveau Saint et protecteur d'Asunción – et tant d'autres, étaient de nobles fils de ce pays qui surent harmoniser leur travail avec celui des missionnaires en une vaste synthèse de développement chrétien et humain.

Maintenant, je fais des vœux pour que le Seigneur vous éclaire et comble votre travail de bénédictions. Pour que, comme les premiers missionnaires paraguayens, vous puissiez récolter de copieux fruits de développement, de paix et d'harmonie. Je fais également des vœux pour que le Seigneur aide toute la communauté internationale. Je demande que, dans la solidarité des nations on trouve les moyens les mieux adaptés pour aider les pays les moins favorisés. C'est pourquoi je prie Dieu pour qu'il récompense généreusement vos efforts.

**L'Osservatore Romano. Edition hebdomadaire en langue française* n.25 p.12-13.

© Copyright 1988 - Libreria Editrice Vaticana

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana